



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,  
DANSE ET ART DRAMATIQUE  
DE VILLEURBANNE

l'IRIS  
THÉÂTRE



# VERS LE MÉTIER DE COMÉDIEN·NE

3<sup>e</sup> cycle renforcé / cycle d'orientation  
professionnelle 3CR/COP

Informations : 04 78 68 86 49  
[www.theatredeliris.fr](http://www.theatredeliris.fr)



## Concours d'entrée THÉÂTRE

### AUDITIONS

**6 et 7 juillet 2023** (dates modifiées)

Dépôt des candidatures avant le 19 juin

# DÉPARTEMENT ART DRAMATIQUE ENM de Villeurbanne en partenariat avec le Théâtre de l'Iris

Un cycle d'orientation professionnelle, issu d'un partenariat riche et singulier entre le Théâtre de l'Iris (compagnie et lieu de création) et l'école nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne

## CONTENU DE LA FORMATION :

- Un approfondissement des acquis (interprétation, mise en scène, improvisation, techniques corporelles)
- Un accompagnement dans la construction de projets artistiques personnels (dramaturgie, écriture)
- Des stages et des rencontres avec des équipes artistiques (Théâtre de l'Iris, TNP...) et des artistes invités (auteur-trice-s, metteur-se-s en scène...)
- Chant, danse, formation musicale, taï chi chuan, connaissance du corps et théories chinoises de l'énergie
- Des temps dédiés à la préparation aux concours d'entrée à l'enseignement supérieur

**ACCÈS :** à partir de 18 ans (au 1<sup>er</sup> septembre 2023) et sans limite d'âge

**PRÉREQUIS :** Justifier d'au moins 2 années de formation théâtrale à raison de 5h hebdomadaires de pratique dans un conservatoire ou une école de théâtre (niveau fin 2<sup>e</sup> cycle)

**Durée :** 2 à 3 ans - 23h hebdo

*Possibilité de bourses DRAC sur conditions*



© Théâtre de l'Iris - Ne pas jeter sur la voie publique

## MODALITÉS D'ADMISSION

Les admissions se dérouleront les 4 et 5 juillet 2023 au Théâtre de l'Iris.

### Admissibilité le 6 juillet (1<sup>er</sup> tour) :

Après étude du dossier, le-la candidat-e retenu-e recevra une convocation à l'audition par courriel.

### Épreuve d'admissibilité :

- Une proposition théâtrale libre et personnelle ne dépassant pas 3 minutes (création, construction, invention)
- 2 scènes au choix du/de la candidat-e (pas de monologue). L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes.
- Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidat-e-s retenu-e-s pour l'admission.

### Admission le 7 juillet (2<sup>e</sup> tour) :

Le-la candidat-e admissible participe à une journée de stage (travail collectif, technique physique, improvisation, travail de lecture).

Les résultats d'admission seront communiqués à l'issue des auditions.

## CANDIDATURE JUSQU'AU 19 JUIN

Dossier disponible sur [www.theatredeliris.fr](http://www.theatredeliris.fr) ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49, à retourner avant le 19 juin 2023 au Théâtre de l'Iris. Dans ce dossier, le-la candidat-e doit présenter son parcours, ses motivations et son projet.

### Calendrier, modalités d'accès, contenu des cours :

**Théâtre de l'Iris :** 04 78 68 86 49 - [information@theatredeliris.fr](mailto:information@theatredeliris.fr)  
331 rue Francis de Pressensé - Villeurbanne

**ENM de Villeurbanne :** 04 78 68 77 99  
[scolarite@enm-villeurbanne.fr](mailto:scolarite@enm-villeurbanne.fr)  
46 cours de la République - Villeurbanne